

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/12/2017

Dossier complet le :

04/12/2017

N° d'enregistrement :

2017-ARA-AP-00902

1. Intitulé du projet

Demande de rubrique 2791 pour traitement exclusif des déchets verts bruts (non pollués)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BIOVALOR

Nom, prénom et qualité de la personne

Thibaud ROY

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 5 2 0 4 1 1 2 2 0 0 0 2 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2791	Vise uniquement la catégorie déchets verts non pollués de cette rubrique Nomenclature ICPE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par arrêté n 2012033-0005 du 2 février 2012, la société BIOVALOR a été autorisée à exploiter la plateforme de compostage située à Pont de l'Isère, quartier Beauséjour.

Les activités autorisées dans le cadre de cet arrêté sont les suivantes :

Rubrique 2780-2-a : compostage de 9000t de boues et de 11 000t de déchets verts

Rubrique 2260 - 2 b : Broyage de déchets verts.

La présente demande vise à mettre le site en conformité par rapport à son activité de réception de déchets verts, de broyage et de mise en marché de déchets verts broyés sous la forme de produit normé dans le cadre de la norme 44-051.

4.2 Objectifs du projet

Par arrêté n°2012033-0005 du 2 février 2012, le site de compostage de BIOVALOR est autorisé à recevoir 11 000 t de déchets verts par an (rubrique 2780) et à broyer ces déchets verts (rubrique 2260).

Le projet vise à mettre en conformité le site par rapport à la commercialisation des déchets verts broyés n'entrant pas dans le processus de compostage de boues.

La totalité des 11 000 tonnes de déchets verts reçus sur site sont broyés sur la plateforme de compostage.

Une partie des 11 000 tonnes de ces déchets broyés est intégrée au processus de compostage de boues. Entre 5 000 et 6 000 tonnes de déchets verts broyés sont ainsi traitées par compostage et sorties du site sous forme de produit normé 44-095.

La quantité restante de déchets verts, évaluée à 6 000 tonnes, est broyée sur site puis entre dans le processus de normalisation 44-051 pour être mise en marché sous forme d'amendement organique - Matières végétales obtenues par broyage et criblage de 100% déchets verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucuns travaux requis.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, ce projet n'entraîne pas d'activités complémentaires à celles présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter déposé en Juin 2011.

L'étude de dimensionnement, validée par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme (DDPP 26) en 2017, a été réalisée par ailleurs sur la base des activités visées par la DDAE de 2011 visant la réception de 9 000 t de boues et de 11 000 t de déchets verts par année.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Entreposage de déchets verts bruts	428 t 1 070 m3 400 m2
Entreposage de déchets verts broyés	428 t 2850 m3 1 000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

BIOVALOR
Quartier Beauséjour
26 600 PONT DE L'ISERE

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 9' 01" 43 Lat. 04° 50' 19" 41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site de compostage de BIOVALOR a fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploitation n°2012033-0005 en date du 2 février 2012 pour les rubriques 2780-2-a et 2260-2b.

Le site est autorisé à recevoir annuellement 9 000t de boues et 11 000t de déchets verts, à broyer les déchets verts et à composter les boues et déchets verts.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les impacts sonores reliés à l'activité sont dûs au fonctionnement du broyeur. Cette nuisance a été intégrée lors du DDAE en juin 2011 qui visait le traitement sur site de la totalité des 11 000t de déchets verts. Par ailleurs, une étude bruit a été réalisée en 2017, intégrant le broyage des déchets verts. Un plan d'action a été remis à la DDPP en octobre 2017 afin de présenter les étapes de mise en conformité par rapport aux émissions sonores dues au fonctionnement des ventilateurs de la désodorisation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Les nuisances olfactives liées à la réception des 11 000t de déchets verts ont été présentées dans la DDAE de juin 2011. Par ailleurs, une étude odeurs a été réalisée en 2017, intégrant la réception et l'entreposage des déchets verts. cette étude a démontré la conformité du site. Elle est présentée en ANNEXE.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le plan de gestion des eaux de surface sur le site a été révisé en 2017 et validé par la DDPP 26 en 2017.
Emissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de réception et de broyage des déchets verts a été identifié dans la DDAE de Juin 2011 et les impacts reliés à ces activités évalués.

L'exploitation de la plateforme de compostage de BIOVALOR a été approuvée par la DDPP en 2012.

Les activités de réception et broyage des déchets verts s'intègrent dans une exploitation globale de site de compostage.

L'ensemble des activités du site est contrôlé par la DDPP 26. Le projet décrit n'engendrera pas d'incidences complémentaires à celles déjà induites par l'exploitation actuelle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet initial, incluant les activités présentées dans ce document, intègre des mesures visant à atténuer les nuisances sur le site et aux alentours.

Une évaluation de conformité a été menée en 2017 sur la gestion des eaux, la maîtrise des odeurs et le contrôle du bruit. Ces documents sont présentés en annexes.

En l'absence de nouvelle activité, l'étude des dangers et l'évaluation des risques présentées en 2011 sont toujours en application sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de compostage de BIOVALOR a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2011 pour la réception et le traitement de 9000 t de boues et de 11 000 t de déchets verts. L'exploitation intégrait déjà la réception et le broyage des déchets verts. Le projet vise à ajouter l'activité de commercialisation des déchets verts broyés normés n'intégrant pas le procédé de compostage de boues et visés par la norme 44 051. Cette filière complémentaire n'engendre pas de nuisances additionnelles par rapport au descriptif déposé en 2011. Au contraire, la commercialisation permettra de réduire les temps de stockage des déchets verts broyés et améliorerait ainsi le niveau d'encombrement du site.

De plus, plusieurs études ont été réalisées en 2017 démontrant la conformité du site quant à la gestion des eaux et à la maîtrise des nuisances olfactives et sonores.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude de dispersion atmosphérique des émissions d'odeurs, plateforme de compostage de BIOVALOR, Septembre 2017, ABH Environnement, 2017

Rapport d'étude acoustique, Etude acoustique d'insonorisation, site de compostage de BIOVALOR, octobre 2017, VENATECH

Plan de dimensionnement de la plateforme de compostage, ABH Environnement/CLD Conseil, 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nîmes

le,

16/11/2017

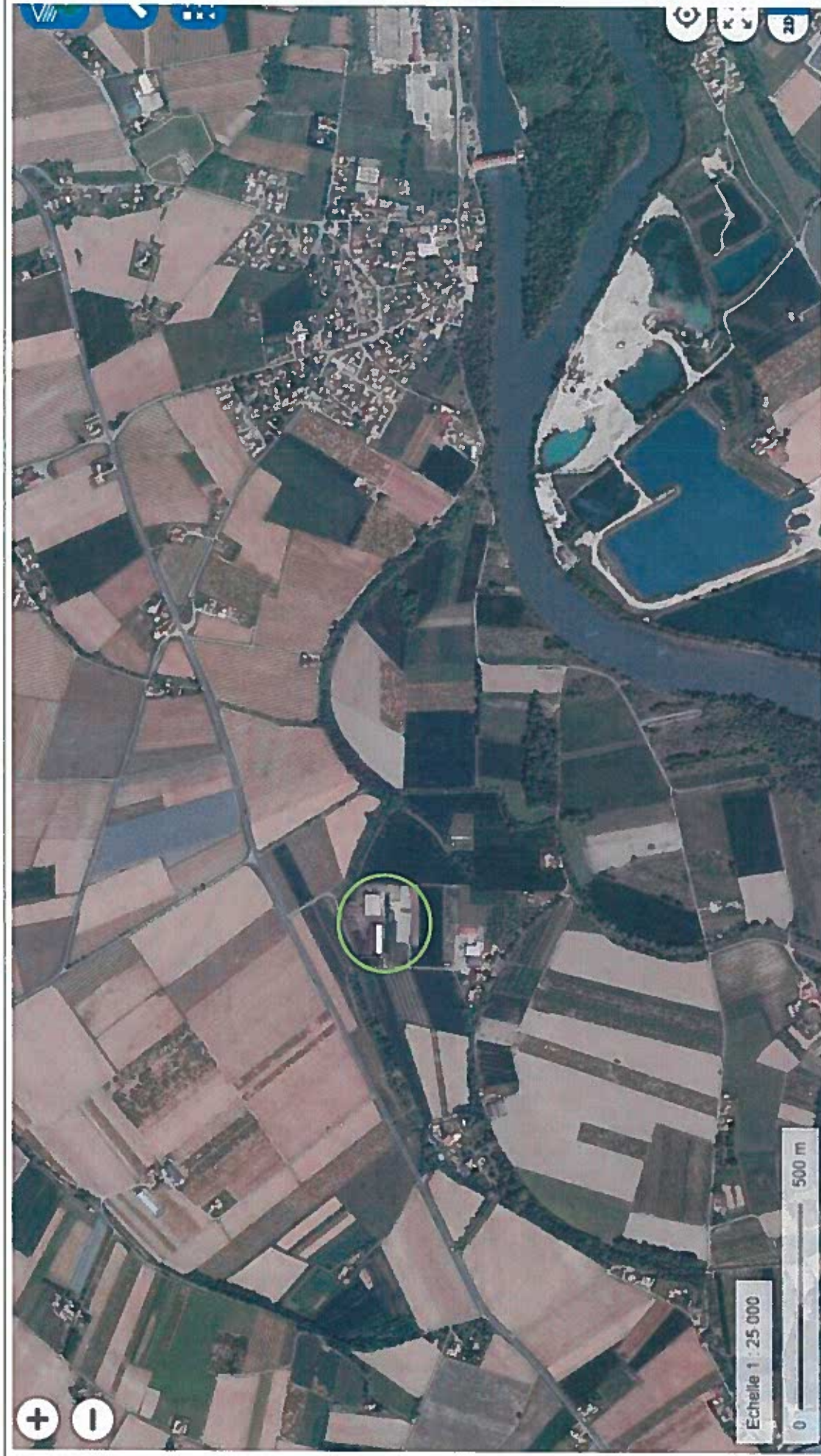
Signature



BIOVALOR
375 Quartier Beauséjour
26600 PONT-DE-L'ISERE
SIRET 452 041 122 00022 - CODE NAF 3821Z
TVA Intracommunautaire FR 37 452041122

PLAN DE LOCALISATION DU SITE DE BIOVALOR

375 Chemin de Beauséjour, 26 600 PONT DE L'ISERE



La plateforme de BIOVALOR dans son environnement

Photos prises le 15 Novembre 2017

